



Catastrophe climatique, sociale, économique annoncée en centre-ville À qui la faute ?

Aujourd'hui, l'irréversible risque d'être accompli. L'arrachage des arbres et la destruction d'un rare îlot de fraîcheur en centre-ville peuvent commencer suite à la dernière décision du tribunal administratif.

Nous sommes en colère, notre colère est justifiée et légitime.

Depuis l'annonce de ce projet de parking sous la place Aristide Briand, nous n'avons cessé, durant un an, d'alerter sur les dangers de ce projet :

- **La déstabilisation de l'équilibre des eaux et des sols** dans une zone 2 à 3 fois plus grande que la place, **mettant en danger l'ensemble des fondations des immeubles environnants**. Nous sommes solidaires des riverains qui ont compris que cette catastrophe est prévisible.

- **Le risque de pollution de l'étang de Thau** par le rejet d'une grande quantité d'eaux provenant du massif karstique de Saint Clair et de la Gardiole, **sans analyse de toxicité** (pesticides et autres dangers). Nous sommes solidaires des conchyliculteurs, déjà en grande difficulté, à qui l'on impose cette nouvelle menace sans les précautions préalables obligatoires.

- **La mort des 23 tilleuls laissés en place en face du cinéma**. La paroi moulée de 12 m de hauteur coupera l'alimentation en eau souterraine à 6 m en dessous du niveau de la mer. **Les racines n'auront dès lors de contact qu'avec de l'eau de mer**. Une catastrophe prévisible de plus.

- **La disparition de la fonction régulatrice du climat par évapotranspiration** des arbres actuels qui seront arrachés. On nous certifie que le procédé Tree Parker permettrait d'obtenir des arbres culminant à 15 m. Un mensonge de plus : dans ses conditions de garantie, Tree Parker précise que le sol en fond de cavité doit être enracinable. **Aucun exemple n'existe au-dessus d'une dalle béton, et ceux cités par la ville sont tous en pleine terre**. Un crime climatique évitable, car prévisible.

- **Le délitement des liens sociaux et intergénérationnels** face à l'éventration d'une place, **emblématique du vivre ensemble en cœur de ville**, transformée en chantier permanent durant plusieurs années, et **l'impact de travaux interminables sur les commerces alentour, déjà fortement malmenés** par la crise sanitaire et économique. Un gâchis là aussi plus que prévisible.

- **Le gouffre financier si la mairie et la SPLBT s'acharnent à réaliser ce parking** dans une excavation pleine d'eau et impossible à assécher avec les techniques classiques. Le recours aux techniques sous-marines est 10 fois plus coûteux. Est-ce une catastrophe ? Elle avantage peut-être certains.

Ce sont là des faits vérifiables et irréfutables, pas des opinions.

Nous avons alerté sur ces dérives les institutions, le ministère et le préfet de l'Hérault, représentant de l'État et, à ce titre, garant du respect de la loi. **Mais les services instructeurs de l'État n'ont pas fait leur travail d'analyse et de contrôle des dossiers mensongers présentés par la Mairie et par la SPLBT. Nous en avons les preuves écrites.** Le préfet couvre les erreurs de ses services. Ainsi :

- Pour l'autorisation du pompage en respect de la loi sur l'eau, le préfet verra « plus tard, au moment du pompage ». C'est le risque d'une catastrophe annoncée par les hydrogéologues que BANCs Publics a consultés.

- Pour la validité des mesures compensatoires à la « déplantation » des arbres, le préfet s'en « remet au procédé Tree Parker » qui conduira pourtant à un échec annoncé.

Nous avons fait appel à la justice. **Mais le temps de la justice est trop lent pour que les décisions délictueuses soient annulées à temps.** Jusqu'à présent, seuls les référés suspensifs sur des questions de procédure ont permis de retarder d'un an le début des travaux, ce qui n'est déjà pas mal !

Il nous faut retarder l'arrachage des arbres, le creusement de la fosse et le début des travaux **jusqu'au jugement sur le fond qui, dans l'état du droit actuel, devrait annuler les autorisations d'arrachage des arbres et de construction du parking.**

Ou bien s'apercevra-t-on trop tard qu'il aurait fallu tout stopper ? Alors le laisser-faire aura été plus qu'une erreur, une faute grave et une coupable démission.

Comment se fait-il que le bon sens ne prime pas sur la folie, **comment une municipalité peut-elle à ce point ignorer les risques, et refuser d'écouter les arguments de la raison ?** Le maire répète « *ce projet faisait partie de mon programme et je n'en changerai pas* ». Ses services juridiques utilisent toutes les ficelles **pour imposer un projet en trompe l'œil**, ils sont payés pour ça. Et ses services de communication utilisent **tous les moyens pour faire croire que ces illusions peuvent devenir une réalité heureuse.**

Le mensonge s'affiche, la vérité est étouffée. Toute la population de Sète doit connaître cette vérité. Depuis le début, le maire a refusé de nous entendre, de répondre à nos questions, de débattre démocratiquement de l'aménagement de notre ville. Que faut-il faire pour être entendus ?

Face à tous ces mensonges, nous exigeons que soit réalisée, dans les plus brefs délais, une expertise hydrogéologique et que l'analyse de l'eau souterraine soit enfin réalisée.

Notre lutte est exemplaire : nous nous mêlons de ce qui nous regarde. Nous analysons les faits et alertons sur des risques majeurs. Nous élevons la voix pour nous faire entendre et la portons en justice pour rendre publiquement audible le scandale d'une gestion municipale désastreuse. Nous mobilisons et inventons une citoyenneté lucide et responsable qui protège et défend le bien commun contre ceux qui veulent faire main basse sur la ville. Nous ne céderons rien.

Notre résistance est fondée, légitime et nécessaire.

Le nombre est notre force. Chacun peut agir. Tenons-nous prêts. Et venons en masse empêcher ce saccage !

Collectif BANCs Publics Sète Bancspublicssete@gmail.com, **GNSA-Sète** gnsasete@gmail.com
Facebook @collectifbancspublics, **Twitter** @BancsPublics7, **Instagram** Bancspublics_sete
Vous pouvez faire des dons et adhérer sur notre **site internet** : bancs-publics.org